

Liberté réelle pour tous

Entretien

Philosophe, économiste et linguiste. Professeur à l'UCL, à la KUL et à Harvard. Philippe Van Parijs a fondé le BIEN, Basic Income European Network (Réseau européen de revenu de base). C'était en 1986 à Louvain-La-Neuve. Vu le succès croissant auprès de Brésiliens, de Sud Africains ou de Mexicains, au grand étonnement avoué de son promoteur, le mouvement s'est mondialisé en 2004, toujours sous le sigle BIEN, mais devenant le Basic Income Earth Network. L'allocation universelle veut rendre possible la liberté réelle pour tous.

Al : En tant que promoteur de l'allocation universelle, pourriez-vous nous expliquer dans les grandes lignes en quoi elle consiste ?

Philippe Van Parijs : L'idée de l'allocation universelle est très simple. C'est un revenu payé par des pouvoirs publics à tous les membres d'une communauté ou d'une société particulière, de manière individuelle, inconditionnelle, universelle. Si nous la comparons à nos systèmes actuels de revenus d'intégration, l'allocation universelle diffère de trois manières. Première caractéristique, elle est strictement individuelle, c'est-à-dire que le droit à ce revenu et son montant sont indépendants de la situation familiale. Deuxième caractéristique : elle est universelle au sens où les riches comme les pauvres la reçoivent. On ne peut évidemment pas imaginer que l'allocation universelle puisse permettre aux riches de devenir plus riches ! En fait, elle devrait nécessairement s'accompagner d'une réforme de la structure de notre impôt sur les personnes physiques. Son caractère inconditionnel en est la troisième caractéristique : le pouvoir public ne demande pas de contrepartie, par exemple être disponible sur le marché du travail. C'est un revenu certes modeste, qui ne viserait pas à remplacer intégralement notre système d'allocation de chômage, mais sur lequel on doit pouvoir compter, qu'on soit étudiant, intermittent du spectacle, travailleur à temps partiel, travailleur à temps plein, pensionné, parent au foyer, et quelles que soient les circonstances de la vie. Si les revenus augmentent ou diminuent, si le travail est interrompu pendant quelques mois, on pourra s'appuyer sur ce socle de revenu qui restera inchangé, avec un grand avantage en terme de mouvement beaucoup plus fluide entre la sueur du travail, la sphère de formation tout au long de la vie et les responsabilités familiales à l'égard de ses proches. Ce revenu socle donné à tout le monde ne balaie évidemment pas l'ensemble des inégalités existantes.

La question est de savoir à quel niveau une telle allocation se situerait. Il faut bien voir que cette allocation serait un revenu socle donné à chacun mais qui serait complété par les revenus qu'on retire d'autres sources qui sont le travail, l'épargne, mais aussi des revenus sociaux qui sont, eux, conditionnés. Ce ne sera pas un substitut aux indemnités d'invalidité. Un des aspects importants de l'allocation universelle est qu'elle réduit « la trappe du chômage », à savoir la difficulté à retrouver un emploi qui paie au moins autant que ce qu'on reçoit comme allocation. Donc l'allocation universelle constitue une forme de subside implicite au travail à temps partiel, mais surtout au travail qui inclut une dose importante de formation.

Selon les endroits du monde, l'allocation universelle arrive à l'avant-plan de l'actualité pour disparaître parfois très rapidement. Sa grande

difficulté est qu'elle engendre des réactions contradictoires au sein d'un même parti ou d'une même association, recueillant ainsi de fervents partisans et des adversaires acharnés. Dans un parti de gauche, pour les uns, l'allocation universelle nous donne la possibilité de ne pas être exploités par le capitalisme ; pour d'autres, elle permettrait d'étendre à l'ensemble de la population le scandale capitaliste qui rend possible d'avoir un revenu sans travailler !

Le BIEN a fonctionné comme mouvement européen jusqu'en 2004 au rythme d'un congrès tous les deux ans, avant de devenir un mouvement mondial. Le dernier congrès s'est tenu à São Paulo au Brésil en 2010 ; le prochain aura lieu en Allemagne à Munich en septembre 2012. Étonnamment, des coalitions se sont organisées dans des pays où je ne m'y attendais pas, comme en Afrique du Sud ou en Corée. Mon idée initiale postulait que l'allocation universelle ne se concrétiserait que là où existe déjà un système du type minimex. Un collègue sud-africain m'a fait remarquer que j'ai fait preuve de la même arrogance que Karl Marx qui pensait que la révolution socialiste ne pourrait agir qu'en Europe occidentale, dans les pays fortement industrialisés... oubliant ainsi la Chine agricole ou la Russie.

L'allocation universelle se vit de manière assez inattendue... L'Iran est le seul pays où existe une forme d'allocation universelle mise en place graduellement depuis septembre 2011, au moment où le gouvernement décide d'élever le prix de son pétrole et de ses dérivés au niveau international. Pour compenser l'impact important sur tous les prix des biens, le pays a voulu octroyer une aide aux plus pauvres. Or, dans une économie informelle telle qu'elle existe en Iran, il est impossible de cibler les plus pauvres. Le gouvernement a donc décidé d'octroyer une allocation universelle inconditionnelle.

AI : Comment l'allocation universelle se positionne-t-elle par rapport aux débats sur la justice sociale ?

Philippe Van Parijs : Sur la question de savoir si la justice sociale doit être formulée en terme d'égalité des chances, il est d'abord important de distinguer deux conceptions de la justice sociale. L'une préconise d'égaliser les résultats, c'est-à-dire le niveau de bien-être des gens, le niveau de revenus, ou le degré auquel ils atteignent le bonheur. C'est une conception à laquelle on adhère implicitement quand on compare par exemple les inégalités à travers le monde. Mais quand on y réfléchit, elle ne tient pas la route comme conception de la justice. Pourquoi ? Parce que toute conception plausible de la justice doit faire une part à la responsabilité individuelle ; certaines personnes choisissent de travailler davantage, d'autres de se former davantage, d'autres encore d'épargner, certaines personnes vont parvenir à être plus heureuses parce qu'elles sont capables de se satisfaire de peu, d'autres sont malheureuses même avec des voitures de luxe et les plus beaux châteaux. La justice ne peut pas consister à rendre les gens également heureux ou à accorder un niveau de consommation exactement égal. Non, la justice est compatible avec une grande variété de choix et avec une part faite à la responsabilité individuelle.

Il existe une autre manière de formuler ce que la justice sociale exige : en terme d'égalité des possibilités données à chacun. Si une part importante est laissée à la responsabilité individuelle, un nombre de facteurs (génétiques, sociaux, familiaux) rendent cette possibilité extrêmement inégale selon les individus. A mon sens, toute conception plausible de la justice doit être formulée en une version radicale de cette égalisation des possibilités, ou encore de ce que j'appelle la liberté réelle.

La difficulté dans toutes ces approches est de faire la part entre ce qui est imputable d'une part à la responsabilité individuelle, et d'autre part au hasard que l'on a d'être né dans tel ou tel milieu, d'avoir telle ou telle capacité. Les capacités que nous avons à chaque moment du temps sont aussi le résultat de

À lire

Allocation universelle : lâcher la proie pour l'ombre ? de Luca Ciccia, Analyse, Monceau-sur-Sambre, asbl SAW-B, juin 2011, 7 p.

Le débat sur l'allocation universelle questionne l'économie sociale. Bâtisseurs d'une alternative économique, les acteurs qui promeuvent l'économie sociale sont amenés à réfléchir à la « bonne société ». L'alternative se conçoit-elle par le travail à tout prix, par l'emploi, ou peut-elle se concevoir par une nouvelle société à construire où l'allocation universelle donnerait une « parcelle de pouvoir et de liberté réelle » à chacun ? L'utopie coopérative, terreau doctrinal et historique de l'économie sociale, fut parmi les premières à formuler une proposition d'allocation universelle. Le débat sur l'allocation universelle pose une question aussi essentielle que la place de l'économie sociale et son rôle dans une société de marché capitaliste.

A l'heure des politiques d'activation, le critère de l'inconditionnalité de l'allocation universelle est probablement ce qui en fait une mesure séduisante. Pourtant, c'est aussi ce critère qui en fait une des propositions les plus contestées, à gauche et à droite. Car elle s'oppose à une idée largement répandue : toute allocation octroyée par la collectivité doit répondre à une nécessité. Elle permettrait en effet à quiconque de ne pas participer à son financement, en faisant le choix de ne pas travailler. C'est l'idée même de solidarité, basée sur la réciprocité, qui serait ainsi mise à mal. C'est aussi le travail en tant que valeur qui est attaqué de front. Les critères qui définissent l'allocation universelle indiquent combien cette idée est floue. L'allocation universelle questionne également l'économie sociale sur son avenir. Souhaite-t-elle se développer « à côté du capitalisme », ou le transformer ? Conçoit-elle la solidarité basée sur le plein-emploi, ou sur le travail qui deviendrait le choix individuel supposé libre par le biais d'une allocation universelle à définir ?



nos choix et de nos ambitions, lesquels sont largement dictés par notre environnement. On ne peut absolument pas nier la difficulté de tracer cette ligne qui est importante pour toute conception possible de la justice.

Par rapport à ces conceptions, l'idée d'allocation universelle peut sembler être une manière d'égaliser les revenus... En réalité, elle prend tout son sens dans une perspective d'égalisation des possibilités. Pas seulement des possibilités de consommer et d'avoir le choix entre tant de GSM, mais aussi de choisir l'existence que l'on veut mener. Je défends une allocation universelle au niveau le plus élevé qui soit soutenable. Il ne s'agit pas de dilapider les ressources de l'humanité pour assurer une allocation universelle très élevée aux générations présentes, au détriment des générations futures. Il s'agit de donner à ceux qui ont le moins de possibilités dans l'existence les possibilités de choix les plus grandes. ■

Propos recueillis par **N. C.**



La quête du bonheur...

© Massimo Bortolini